



Négociations 2010-2013

L'Association de la construction du Québec en appelle au bon sens

Dans un ultime effort de conclure une entente avant le 30 août prochain, des négociations se sont poursuivies le vendredi 20 août. La reprise des discussions devait permettre une accalmie des moyens de pression. Toutefois, durant la journée de samedi, les porte-parole de l'Alliance syndicale sont revenus sur les propositions patronales, laissant présager une démonstration de force, privant 15 000 employeurs et près de 90 000 travailleurs de leur gagne-pain. Certaines demandes salariales sont nettement supérieures à celles qui ont été déposées en juin dernier devant le conciliateur du ministère du Travail.

L'Association de la construction du Québec (ACQ) ne peut accepter, voir nier son droit à la négociation, et ce, à deux niveaux. Premièrement, l'industrie de la construction est divisée en quatre secteurs qui ont leurs propres spécificités quand vient le temps de négocier les conventions collectives. Pour l'ACQ, il est inacceptable de se faire para-

chuter un règlement d'un autre secteur lorsque les marchés, les clients, la valeur de la main-d'œuvre pour un projet de construction ne sont pas les mêmes que dans le secteur du génie civil et de la voirie, par exemple. Il serait bon de rappeler que les secteurs institutionnel-commercial et industriel profitent eux aussi de l'investisse-

ment public, mais plus encore de l'investissement privé, ce qui n'est pas la réalité de tous les secteurs.

Des groupes particuliers

En second lieu, l'ACQ note que l'Alliance syndicale a décidé d'adopter une stratégie qui vise non pas l'ensemble des employeurs,

(Suite en page 2)

AVIS IMPORTANT

Tous les employeurs IC/I qui font l'objet de moyens de pression sur leurs chantiers sont priés de communiquer sans tarder avec le personnel des bureaux régionaux des relations du travail de l'ACQ.



Le comité de négociation de l'ACQ tient à vous rappeler qu'il est important de consulter son site (www.acq.org) pour être toujours bien informés.

mais qui s'adresse plutôt à des groupes particuliers. À cet égard, l'Association de la construction est intervenue afin d'empêcher une rencontre entre les syndicats et les dirigeants de 175 entreprises du secteur industriel, parce que cela allait à l'encontre de la loi. D'autre part, des employeurs participant à nos structures décisionnelles ont été identifiés par certains leaders syndicaux, obstruant ainsi le libre exercice de la vie démocratique dans la présente ronde de négociations.

L'ACQ demande donc publiquement aux porte-parole de l'Alliance syndicale de présenter les offres patronales telles qu'elles sont à ce jour afin d'informer les travailleurs du déroulement des négociations.

Pour l'ACQ, il est tout à fait inadmissible qu'un mandat de grève s'obtienne en tenant compte des demandes patronales initiales parce que cela ne témoigne pas des enjeux actuels.

Finalement, l'ACQ demande l'intervention de la nouvelle ministre du Travail, Lise Thériault, face à l'escalade des moyens de pression illégaux. La partie patronale justifie un tel recours parce que la loi ne lui fournit pas les outils nécessaires pour exiger un arrêt immédiat des ralentissements de travail sur les chantiers et aussi parce que le processus de traitement des plaintes de la CCQ est plutôt long et n'aboutirait que dans plusieurs mois.

L'Association de la construction du Québec veut un règlement négocié et ses représentants sont convaincus qu'il est à la portée des employeurs et des travailleurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel. C'est une question de bon sens.

**VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION
Association de la construction du Québec**

*Ce texte est la reproduction
intégrale du communiqué de
presse envoyé ce matin.*

www.acq.org

RÉGION DE L'OUEST DU QUÉBEC

Bureau de Montréal / Abitibi

Téléphone : 514 353-6939
1 866 353-6939

Télécopieur : 514 353-1588

Bureau de Laval / Laurentides

Téléphone : 450 420-9240
Télécopieur : 450 420-9242

Bureau de la Montérégie

Téléphone : 450 348-3842
514 877-4988

Télécopieur : 450 348-0057

Bureau de l'Outaouais

Téléphone : 819 770-1818
Télécopieur : 819 770-8272

RÉGION DE L'EST DU QUÉBEC

Bureau de Québec

Téléphone : 418 687-1992
1 800 463-5260

Télécopieur : 418 688-3220

Bureau de Saguenay / Lac-Saint-Jean / Côte-Nord / Manicouagan

Téléphone : 418 548-4678
Télécopieur : 418 548-3863

Bureau de Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

Téléphone : 418 724-4044
Télécopieur : 418 724-0673

Bureaux de Mauricie / Bois-Francs / Centre-du-Québec

Téléphone : 819 374-1465
1 800 785-7519

Télécopieur : 819 374-5757

Téléphone : 819 477-2626

Télécopieur : 819 477-6637

Bureaux de l'Estrie

Téléphone : 819 566-7077
Télécopieur : 819 566-2440

Téléphone : 450 378-4777
1 866 549-4777

Télécopieur : 450 378-7378